



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 6 mars 2009 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.
13 personnes excusées,
Mmes et MM. Alain Blanchoud, François Chapuis, Philippe Chevalley, Philippe Ecoffey, Hans-Peter Guilbert, Alfonso Izzo, Didier Lannaz, Eric Levrat, Nicole Mocanou, Aurelio Musio, Jacques Neiryneck, Michele Perlini, Christiane Roy-Blanchoud.
Absent: M. Francesco Fracasso
Arrive plus tard: M. Rabah Sam
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Excusé: M. Werner Kneubühler, secrétaire suppléant.

ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 décembre 2008.
3. **Préavis No 1/2009**
Projet de franchissement des voies CFF pour piétons et vélos entre le secteur ex-Filtrona à Crissier et le chemin de la Forêt à Ecublens/VD-
Demande d'un crédit d'étude pour l'avant-projet et évaluation sommaire des coûts.
Séance commune de commission, le jeudi 5 février 2009 à 20h, à Crissier bâtiment de l'administration communale, Ch. de la Chisaz 1, salle de conférence 1, rez-de-chaussée.

Commission des finances le mercredi 11 février à 20h, salle des conférences du Motty.
4. **Préavis No 2/2009**
Modification des articles 37, 43 et 56 du règlement du Conseil communal.
Commission ad hoc, le 11 février 2009, à 19h30, à la salle des arcades.
5. **Postulat** « Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers secours » présenté par M. Michel Miéville le 5 décembre 2008.

6. Communications municipales.
7. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

En premier lieu, je vous annonce que nous avons pris possession de la machine à compter pour les votations. Les derniers tests sont en cours et la machine sera utilisée officiellement aux prochaines votations. Le Bureau remercie le Conseil d'avoir accepté cet achat dans le cadre du budget 2009. Ceci simplifiera la tâche lors des décomptes.

Au chapitre de la correspondance lecture de la lettre de démission de M. Mehmet Sahingoz (PSIG). Annexe. no. 1 du PV :

Au chapitre des représentations

Le 11 janvier je me suis rendu à l'Assemblée Générale de notre Abbaye des Patriotes.
Le 26 janvier, j'ai représenté notre Conseil à la remise des mérites de l'USL et de la Municipalité pour une sympathique soirée qui m'a conforté dans l'idée des très forts potentiels de notre commune.

Au chapitre des manifestations à venir

Demain, retrouvez ici même l'association Destiny pour ses 12 heures du fromage en faveur de la ligue vaudoise contre le cancer et des enfants malades.
Le 14 mars, spectacle organisé par Ecublens Animation : Noelle Perna dite Mado la Niçoise dans « Mado fait son show »
Les 27 et 28 mars dans cette salle les soirées du chœur d'hommes l'Echo des Campagnes
Ecublens Animation nous proposera Karim Slama dans « Karim Slama cherche encore un titre pour son spectacle » le vendredi 3 avril 2009

Votations

Le 8 février dernier ont eu lieu des votations fédérales et cantonales dont je vais rapidement vous rappeler le résultat : Pour Ecublens, participation de 52.18%

Objet fédéral « Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant sur l'approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie »... Accepté par 59.6% de la population. 63.66% dans notre commune.

Objet cantonal 1 ; impôts communaux. 61.75% de oui pour le canton. 59.3% pour Ecublens

Objet cantonal 2 : Impôts directs cantonaux, 70,73% de oui pour le canton. 70.98% (participation 50.75%)

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité et M. le Président remercie son auteur.

POINT 3. PREAVIS No 1/2009 Projet de franchissement des voies CFF pour piétons et vélos entre le secteur ex-Filtrona à Crissier et le chemin de la Forêt à Ecublens/VD – Demande d'un crédit d'étude pour l'avant projet et évaluation sommaire des coûts.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Eric Poget.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site www.ecublens.ch

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier aimerait revenir à la description des prestations notées à la page 3/5 du préavis.

Au point 4.3 sous le titre Géotechnicien, il est noté « organisation et suivi de la campagne de sondage, y compris coordination avec les CFF ».

Au point 4.4. sous le titre Ingénieur civil, il est noté « suivi et exploitation de l'étude géotechnique, consultation des CFF ».

Au point 4.5 il est noté « séance de coordination avec l'ingénieur civil et les CFF, élaboration du concept de matérialisation et d'éclairage du passage inférieur ».

Au vu de cela il se demande si l'ingénieur civil dans le cas présent est incapable de faire des séances de coordination avec les CFF, concernant le concept de l'éclairage public il rappelle que nous avons les SIE, de plus dans le préavis il est dit que les SIE passeront des tubes dans le sous voies. Donc il ne comprend pas ce poste d'architecte conseil qui n'a rien à voir dans ce crédit d'étude. Aussi il dépose un amendement à ce sujet. Annexe 2 du PV.

M. François Massy, Municipal répond qu'il pense que le fait d'économiser ces frs. 10'000.-- ne serait pas une bonne économie. Un passage inférieur doit être bien sécurisé et bien éclairé et l'étude doit aussi porter sur ces éléments afin que les usagers n'hésitent pas à l'emprunter. Il y a d'ailleurs une rubrique sécurité dans le rapport de la Commission ad hoc. Il a été noté Architecte mais ce pourrait tout aussi bien être un spécialiste. Il rappelle que ces Frs. 10'000.-- dans ce projet sont un bon investissement.

M. Christophe Cartier se demande si les SIE à l'heure actuelle sont incapables d'assurer les sécurités au niveau des lumières, donc l'éclairage global en général au niveau des communes. D'autre part, cela veut dire qu'un ingénieur civil est également incapable de le faire et il rappelle que nous avons aussi un architecte à la Commune d'Ecublens.

M. François Massy répond qu'aux SIE il n'y a pas de spécialistes pour s'occuper de sécurité. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de sécurité au niveau de l'éclairage, il s'agit d'assurer la sécurité dans ce passage inférieur en le rendant aussi accueillant que possible afin de restreindre autant que possible la peur de traverser un tel passage inférieur.

M. le Président nous relit l'amendement de M. Christophe Cartier et il demande si 5 Conseillers appuient cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite compléter ce qui a été dit. Il faut savoir que ce sera un bureau d'ingénieur spécialisé qui va piloter cette étude et ils vont pouvoir s'associer avec un bureau d'architecture qui pourra nous conseiller sur la façon d'éclairer ce genre de tube.

M. Aitor Ibbarola demande si le fait de modifier un préavis commun avec la Commune de Crissier impliquerait que cette dernière doive aussi modifier le préavis.

M. Pierre Kaelin, Syndic trouverait regrettable d'en arriver là et il propose de refuser cet amendement.

M. Christophe Cartier a bien entendu les propos de M. Pierre Kaelin, la personne responsable du projet sera bel et bien un ingénieur, donc il n'est pas nécessaire d'avoir encore un architecte-conseil pour faire des séances avec les CFF :

M. Alberto Perez souligne que dans toute construction autour de nous les ingénieurs civils sont toujours impliqués et les architectes le sont aussi toujours. Il croit que c'est une collaboration de deux corps de métiers qui ont des finalités et des connaissances qui sont différentes mais qui doivent travailler ensemble, il pense donc que c'est justifié. La seule chose où il pourrait suivre M. Cartier, c'est si dans la Commune il y a un architecte conseil, il devrait être mis à contribution.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale demande à M. Cartier de lui donner le nom de l'employé communal qui occupe le poste d'architecte dans la Commune.

La discussion est toujours ouverte sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'amendement est refusé. Il y a 27 voix contre, 17 pour et 13 abstentions.

A 20h 25 arrivée de **M. Rabah Sam**, l'effectif passe à 60 Conseillers présents.

M. le Président poursuit la discussion sur le Préavis.

M. Olivier Genton souligne que dans ce préavis rien est dit au sujet des gens qui traversent les voies ferrées à cet endroit là et il trouve qu'il faudrait aussi inclure dans l'étude la sécurisation des voies ferrées pour empêcher les gens de traverser, car si on ne protège pas les gens continueront de traverser les voies ferrées et n'emprunteront pas le passage sous-voie comme c'est le cas à Dorigny.

M. Michel Miéville ne s'opposera pas à ce préavis de frs. 100'000.-- par contre il a 2 ou 3 remarques. Au sujet des SIE qui sont demandeurs de ce passage ils ne sont pas sollicités au niveau du crédit d'étude et il aimerait une réponse à ce sujet. Ensuite, il trouve tout de même que frs. 5'800'000.-- pour un passage sous voies c'est quand même exorbitant, même si la Confédération et le Canton participent. Avec son groupe ils restent très attentifs au crédit de construction et là si notre Commune devait être précarisée ils s'opposeraient à la réalisation de ce passage sous voies.

M. Alberto Perez d'une façon générale concernant ce préavis il a eu l'impression qu'il était acquis que ce serait un passage sous-voies. Sa première question est de demander pourquoi et qui a pris cette décision. Il rappelle que les piétons et les cyclistes n'ont jamais eu peur de monter des rampes, dans la région de Lausanne ils ont l'habitude et à son avis ce pourrait être aussi un passage sur les voies ce qui résoudrait bien des problèmes d'architecte, d'éclairage et de surveillance vidéo. Il peut comprendre qu'un passage sous voies soit intéressant pour la Commune de Crissier dans le cadre du PGEE et pour les SIE concernant le passage des câbles et à ce moment il faudrait que les deux contribuent à la différence que cela pourrait impliquer par rapport à un passage sur les voies.

M. Eric Poget répond que la question d'un passage sur les voies a été évoquée et que la réponse était que si on voulait un pont il faudrait y mettre des piliers et les CFF ne veulent pas de piliers entre les voies. D'autre part faire un pont suspendu avec une pente n'est pas envisageable et ne serait pas praticables pour des personnes handicapées.

M. Jean-Louis Radice est étonné par rapport au document déposé sur les tables et concernant le rapport sur l'étude préliminaire du secteur gare de Renens CFF. En effet, celui ci nous montre un passage sur les voies à la Gare de Renens, alors pourquoi est-ce possible à la Gare et pas dans le secteur du préavis ?

M. François Massy, Municipal souhaite répondre à M. Radice. C'est vrai qu'il y aura une passerelle à la Gare de Renens mais les piliers seront sur les quais. Il rappelle que l'on peut observer dans les photos du préavis que le train circule sur un remblai de 2 mètres. Si on fait une passerelle on doit avoir une hauteur vide sous la passerelle d'au moins 6.50 + la hauteur de construction, cela signifie qu'il faudra monter à une hauteur de 9 ou 10 mètres, alors

qu'avec le passage inférieur le remblai faisant 2 mètres de haut il faudra descendre seulement 2 mètres. Donc la situation au niveau des dénivellations et plutôt favorable à un passage sous les voies. Concernant la remarque de M. Olivier Genton au sujet de la sécurisation aux abords des voies de chemin de fer, ils incluront cette problématique dans les discussions avec les CFF.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond à M. Miéville que les SIE ne sont pas demandeurs. Les SIE profiteraient de poser des tubes car ils sont très prudents et dès qu'il y a une fouille qui s'ouvre les SIE mettent des tubes en réserve. Dans ce projet ils mettraient des tubes avec des câbles et des tubes en réserves. Aujourd'hui les SIE ne sont pas demandeurs mais ils participeront au cas de la réalisation de ce passage. Il y aura une clé de répartition qui devra se faire avec les différents acteurs et partenaires.

M. Alberto Perez répète sa question, qui a décidé que ce serait un passage sous voies ? Ensuite, il aimerait demander à M. Massy s'il peut nous donner l'ordre de grandeur de la différence de prix entre un passage sous les voies et un passage sur les voies.

M. François Massy, Municipal répond que c'est la Commune de Crisser qui est commune pilote dans ce projet et qui dans le cadre du SDOL a proposé ce passage inférieur et pour les raisons invoquées ils ont renoncé à étudier une variante passerelle ce qui occasionnerait aussi un coût supplémentaire de l'étude. Il n'est pas possible de définir ainsi la différence de prix entre le passage inférieur ou supérieur, il faudrait que l'étude se fasse avec les deux variantes.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 1/2009 est accepté** à une très large majorité. Il y a 6 voix contre et 8 abstentions.

En conséquence:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit pour l'étude de l'avant-projet d'un franchissement mobilité douce entre le secteur ex-Filtrona à Crissier et le chemin de la Forêt à Ecublens/VD;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 45'000.--** (quarante cinq mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Service de l'urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.102 "Franchissement mobilité douce entre Ecublens/VD et Crissier - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 4 – PREAVIS No. 2/2009 – Modifications des articles 37, 43 et 56 du règlement du Conseil communal.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Emmanuèle de Allegri.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 2/2009 est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2009;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter la nouvelle formulation des articles 37, 43 et 56 du règlement du Conseil communal comme suit:

Art. 37.- Le secrétaire est chargé de:

- a) rédiger les lettres de convocation mentionnées à l'article 26 et de pourvoir à leur expédition;
- b) rédiger le procès-verbal de la séance du Conseil et de le transmettre aux membres du Conseil;
- c) faire l'appel nominal et de procéder à l'inscription des absents;
- d) préparer les extraits du procès-verbal qui doivent être expédiés à la Municipalité;
- e) signer, avec le président, toutes les pièces officielles émanant du Conseil;
- f) exercer les fonctions de secrétaire du bureau électoral de la commune;
- g) assister à chaque séance du bureau.

Pour le surplus, le secrétaire se réfère au cahier des charges établi par le bureau.

Art. 43.- Toute commission est composée de cinq membres au moins. Elle rapporte au Conseil sur son activité, au moins une fois par année au cours de laquelle elle a siégé.

Sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission toutes les propositions présentées par la Municipalité au Conseil; ces propositions doivent être formulées par écrit. La Municipalité peut se faire représenter dans la commission, avec voix consultative, par l'un de ses membres, le cas échéant accompagné d'un ou plusieurs employés communaux.

Le président du Conseil ne peut donner d'instruction à une commission, ni assister à ses séances.

Art. 56.- La commission est invitée à se rencontrer par la convocation à la séance du Conseil; date et lieu de la commission y sont indiqués. Le premier membre de la liste, en gras, est chargé de la présidence en début de séance jusqu'à ce que la commission se constitue officiellement, et il a pour charge d'amener à la séance la feuille de présence. Cette dernière lui est fournie par le secrétaire du Conseil et est également disponible sur le site Internet de la commune, dans la partie "Accès sécurisé". Les fonctions de président et de rapporteur peuvent être attribuées à une seule et même personne.

Le rapporteur tient le contrôle des présences.

POINT 5 – Postulat Michel Miéville. Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers secours.

M. le Président nous rappelle que ce postulat a été présenté par M. Michel Miéville lors du dernier Conseil. Il a été appuyé par au moins 5 Conseillers, sa discussion est à l'ordre du jour de ce Conseil avant de voter son renvoi ou non à la Municipalité pour un rapport. Il propose à M. Michel Miéville de nous rafraîchir la mémoire au sujet de son postulat.

M. Michel Miéville nous rappelle que ce postulat ne demande pas d'argent à la Municipalité, il demande simplement une étude afin de mettre en place un réseau de 1^{er} secours pour la ville d'Ecublens. Il s'agit de faire en sorte que les rudiments de réanimation cardio-pulmonaire soient enseignés au sein des fonctionnaires de l'administration qui sont en contacts avec un large public et d'envisager pour ce projet des sources de financement diverses sans engagement lourd de la Commune. Il souhaite nous rappeler qu'un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment et que les chances de survie dépendent de la rapidité des secours. Aujourd'hui les chances de survie sans séquelles irréversibles ne sont guère supérieures à 5 %. La défibrillation précoce augmente les chances de survie sans séquelles irréversibles. Avec l'installation de défibrillateurs dans des lieux à forte affluence du public, la mise en place d'un réseau de 1^{er} secours semble être stratégique et d'avenir pour sauver une vie par un coût supportable.

Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite se prononcer au nom de la Municipalité par rapport à ce postulat.

Cette intervention figure en annexe 3 du présent PV.

M. Alberto Perez nous informe qu'à sa connaissance l'utilité de ce genre d'appareil est justifié là où il y a vraiment une probabilité relativement importante que ce genre de cas se présente. A sa connaissance, à Ecublens ou à part l'EPFL qui en possède suffisamment, il n'y a pas beaucoup d'autres endroits où il y a une grande densité de personnes qui pourraient être sujettes à ce genre de malaise à l'exception du centre commercial. Alors, plutôt que d'aller aussi loin que M. Miéville avec son postulat, il suggère à la Municipalité de

réfléchir comment s'organiser au centre commercial pour qu'un défibrillateur soit présent avec des personnes compétentes qui sachent l'utiliser.

M. Michel Miéville remercie M. Perez de l'intérêt qu'il porte à son postulat. Il nous rappelle que le centre commercial est bien évidemment un lieu de grande affluence. Il tient toutefois à souligner que les salles de gym ainsi que les écoles sont aussi des lieux de forte affluence. Ce sont des endroits où des efforts sont faits et il y a parfois des risques cardiaques.

M. Olivier Genton aimerait faire un petit correctif aux propos de Mme Manzini. L'utilisation d'un défibrillateur est soumise à une formation de 4 heures et c'est tout !

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond à M. Olivier Genton en lui disant qu'elle est heureuse de l'entendre et que par cela il est volontaire. Dans le postulat de M. Miéville il est demandé que l'on trouve un ancien au sein de l'administration mais il faut vraiment des gens volontaires.

M. Le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote le postulat de M. Miéville est rejeté à une large majorité. Il y a 8 voix pour et 15 abstentions.

POINT 6 – Communications Municipales.

M. le Président ouvre la discussion point par point des Communications Municipales. La parole n'est pas demandée sur l'ensemble de ces Communications Municipales.

POINT 7 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion,

M. Alberto Perez nous rappelle qu'il y a 16 mois il a déposé devant ce Conseil un projet de décision. C'est un sujet qui n'avait peut-être pas la même urgence que beaucoup d'autres sujets qui ont été développés mais tout de même 16 mois, cela fait un peu long. Il aimerait qu'un effort soit fait afin qu'une suite soit donnée à ce projet de décision. Il nous rappelle qu'il s'agissait de décider que le délégué aux SIE-TVT - SA soit nommé pour la durée de la législature et pas pour 1 ½ année ou 2.

M. le Président répond à M. Perez que le délai est effectivement assez long mais il l'assure que le bureau travaille actuellement sur la résolution de ce problème.

M. Samuel Karlen s'inquiète au sujet de la caisse de pensions des TL. La presse nous a appris les difficultés de la caisse de pensions de la Ville de Lausanne. M. Karlen souhaite que la Municipalité lors d'un prochain Conseil nous informe du montant que nous allons devoir payer par le biais des TL.

M. François Massy, Municipal souhaite répondre à l'intervention de M. Karlen. Il tient à s'excuser auprès de M. Miéville qui a déposé un postulat l'été dernier et auquel il n'a pas encore répondu. Il attendait cette affaire de la Ville de Lausanne, il considère que c'est comme un feuilleton, on en lit un épisode environ tous les mois, le dernier a paru lundi dernier. Ce qu'il peut nous dire, c'est que ces dernières années effectivement nous avons passé à la caisse, depuis 2001 les TL ont commencé à provisionner à raison 1.8 mio de frs.

par exercice. Ces 1.8 mio. sont inclus dans le déficit qui lui ensuite est réparti en fonction des lois en vigueur, d'une part pour le trafic d'agglomération et d'autre part pour le trafic régional. Sur ces 1.8 mio. de frs. par an et en fonction des lois en vigueur, frs. 400.000.— sont à la charge du Canton et frs. 1.4 mio. à la charge des communes, dont environ frs. 800'000.-- pour la Ville de Lausanne. Pour Ecublens, selon la répartition actuellement en vigueur qui dépend du nombre d'habitants et du nombre de km qui sont parcourus sur notre commune par les véhicules des TL, cela représente environ 3,8 % de frs. 1.4 mio de frs. par an, soit environ frs. 55'000.-- par an. Il profite de répondre aussi aux autres questions de M. Miéville et il confirme que les employés du M 1 et du M 2 sont effectivement aussi dans la caisse de pensions de la Ville de Lausanne. Voilà donc les réponses qu'il a pu donner à MM. Karlen et Miéville et s'ils le souhaitent il pourra encore donner une réponse par écrit.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet d'un vœu émis le 6 mars 2008 !

Son intervention figure en annexe no. 4 du présent PV.

M. Christian Maeder, Municipal ne peut que partager l'avis de M. Roggo et il pense que toute la Municipalité le suit. Il déplore cet ultimatum du service des routes pour que nous fassions effacer cette bande cyclable. Nous sommes maintenant dans une phase où le tapis final doit être fait, donc cette bande aurait disparu. Maintenant, à savoir si on peut en remettre une nouvelle ultérieurement il ne peut pas nous répondre ce soir. Au vu de la correspondance du service des routes du mois de janvier, c'est plutôt mal parti. Par contre, ils ont demandé au service de police et au service des travaux d'étudier différentes alternatives pour pacifier ou ralentir ou calmer la vitesse des véhicules, ce qui est déjà le cas avec le passage pour piétons un peu plus loin. Il encourage M. Roggo ou l'Association qu'il représente à Ecublens, Pro-Vélo, d'écrire à la Municipalité, comme il l'a d'ailleurs déjà dit à M. Ibarrola, afin que la Municipalité puisse relayer au service des routes ce qui est ressenti et qu'ensemble ils parviennent à faire évoluer les mentalités.

M. Jean-Pierre Müller pense qu'en effet ce problème de piste cyclable est bien réel et il lui semble qu'il y a bien des endroits dans le canton où on fait un mélange entre les piétons et les cyclistes. La suggestion serait éventuellement de supprimer la barrière et ainsi de gagner de la place en respectant les directives cantonales et à ce moment là on pourrait faire passer à la fois des piétons et des vélos.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'à chaud cette solution ne lui paraît pas possible et qu'elle serait probablement refusée par le service des routes. Toutefois, il ne dit pas non, c'est une solution qui pourrait être étudiée mais elle aurait un autre coût.

M. Rabah Sam voudrait connaître pourquoi suite à l'abattage d'arbres au chemin de la Forêt le 11 février dernier, rien n'a été enlevé et tout est encore au bord du chemin et il souhaite savoir quand ce ramassage sera fait.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce qui est actuellement au sol sera enlevé. En ce qui concerne les troncs de grande importance ils seront pris en charge par une association qui va les mettre en valeur et les vendre et pour les coupes plus petites elles seront gérées dans le cadre de la gestion globale de notre forêt. Il ne sait pas si tout sera

enlevé et il ne peut pas le garantir car la gestion des forêts ces dernières années a évolué, on laisse maintenant au sol du petit bois ou des branches pour créer des niches écologique. Il pense, puisqu'il a été interpellé de nombreuses fois à ce sujet, qu'une information aux habitants est nécessaire. Il propose d'organiser prochainement avec les habitants du chemin de la Forêt 18 – 20 – 22 ainsi que pour toutes les personnes intéressées, une rencontre avec la présence du garde forestier.

M. Pierre Kaelin, Syndic aimerait nous informer que la Municipalité par la voie de la Feuille des Avis Officiels du 3 mars dernier a lancé un appel d'offres portant sur le financement, la réalisation et la gestion de logements protégés et de locaux pour un centre médico-social sur la parcelle 115 de la Commune d'Ecublens. C'est le bâtiment qui est prévu à côté du Centre socioculturel. Cet appel d'offres a pour but de trouver un partenariat privé publique.

La parole n'est plus demandée, l'ordre du jour est épuisé et **M. le Président** clôt la séance !
Il est 21 h 15.

Ecublens, le 20 avril 2009

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (4)